

Conseil Municipal du 27 mars 2015

Membres en exercice : 11, Présents : 11, Excusés (procuration) : 1, Absents : 0

Le 27 mars 2015 à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Gluiras régulièrement convoqué par courrier en date du 23 mars, conformément à l'article L.2121.10 du CGCT, s'est réuni sous la présidence de M. Marc TAULEIGNE, Maire.

Etaient présents: Mmes CHABAL Fabienne, COURTHIAL Marie-Laure, MICHEL Maryline, MM. BESSON François, COURTHIAL Gildas, FAYARD Etienne, FOUGIER Sébastien, HAVOND Mickaël, KANDOUCI Christian et TAULEIGNE Marc.

Etait absente excusée : Mme Armand Georgette (procuration donnée à Monsieur François Besson).

Le quorum étant atteint la séance ayant été déclarée ouverte, Monsieur Sébastien Fougier est nommé secrétaire de séance assisté par Céline CUVILLIEZ secrétaire de mairie.

Délibération 20150327-1001 – Vote du compte administratif 2014 du Budget Principal :

Monsieur le maire donne lecture du Compte Administratif 2014 et informe le conseil de sa concordance avec le compte de gestion du comptable de Saint-Pierreville.

Les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées ce qui a permis de dégager une marge brute suffisante pour couvrir le remboursement du capital et réaliser quelques investissements.

Libellés	Recettes	Dépenses	Résultat
<u>Section de Fonctionnement :</u>			
Budget 2014	587 930.16	398 161.89	189 768.27
Report Budget 2013	13 282.67		13 282.67
Résultats cumulés	601 212.83	398 161 .89	203 050.94
<u>Section d'investissement :</u>			
Budget 2014	330 379.03	297 319.45	33 059.58
Report Budget 2013		135 516.50	-135 516.50
Résultats cumulés	330 379.03	432 835.95	-102 456.92

Monsieur le Maire ayant répondu à toutes les questions sur ce Compte Administratif, quitte la salle en vue de son adoption.

Monsieur Fougier Sébastien, 2^{ème} adjoint, prend la présidence de l'Assemblée et soumet au vote le *Compte Administratif 2014 qui est adopté à l'unanimité des 10 votants.*

Délibération 20150327-1002 – Vote du compte de gestion 2014 du Budget Principal :

Monsieur le Maire certifie que le compte de gestion est en tout point identique au compte administratif.

Les membres du conseil municipal approuvent le compte de gestion à l'unanimité soit 11 voix.

Délibération 20150327-1003 – Affectation des résultats du compte administratif 2014 du Budget Principal et des restes à réaliser :

Sur proposition de Monsieur le Maire, les résultats de 2014 sont affectés de la façon suivante :

Section de fonctionnement :

Libellé	Recettes	Dépenses	Résultat
Budget 2014	587 930.16	398 161.89	189 768.27
Report 2013	13 282.67		13 282.67
Résultat cumulés	601 212.83	398 161.89	203 050.94

Section d'investissement :

Libellé	Recettes	Dépenses	Résultat
Budget 2014	330 379.03	297 319.45	33 059.58
Report 2013		135 516.50	-135 516.50
Résultat cumulés	330 379.03	432 835.95	-102 456.92

Proposition affectation du résultat cumulé de fonctionnement :

Budget d'investissement 2015 (pour apurer le déficit cumulé d'investissement 2014) à hauteur de **102 456.92 €**

Budget d'investissement 2015 (Autres réserves) à hauteur de **100 594.02€**.

Les restes à réaliser concernent des recettes et des dépenses 2014 dont les crédits n'ont pas été totalement épuisés en 2014 et dont l'opération se terminera d'ici à la fin de l'année 2015.

Comptes	Libellés	Opérations	RAR 2014
<u>RAR Dépenses :</u>			
165	Dépôts & cautionnements		415.00
2132	Immeubles de rapport	Garage La Pise 096	5 628.85
21578	Matériel & outillage de voirie	089	3 180.00
2158	Divers installations	089	784.90
2315	Catastrophes naturelles	129	16 377.20
<u>Total RAR Dépenses :</u>			26 385.95
<u>RAR Recettes :</u>			
1311	Etat & établissement nationaux	129	18 555.75
<u>Total RAR Recettes :</u>			18 555.75

Vote à l'unanimité pour l'affectation des résultats proposés par monsieur le Maire ainsi que pour les Restes à réaliser en section d'investissement.

Délibération 20150327-1004 – Révision des loyers et concessions à compter du 01 avril 2015 :

Monsieur le Maire propose une augmentation de 2% pour les loyers des logements qui n'ont pas fait l'objet de travaux ni changé de locataire.

Les logements pour lesquels des travaux ont été effectués ou lorsqu'il y a eu changement de locataire, la réévaluation des loyers s'est effectuée une fois les travaux terminés ou à la signature du nouveau bail.

	Tarifs 2012	Tarifs 2013	Tarifs 2014	Propositions 2015
F3 Usine n°1	206.00	210.00	210.00	250.00
F1 bis Usine n°2	210.00	214.00	214.00	218.00

F2 Usine n°3	196.00	200.00	210.00	214.00
F1 Usine n°4	183.90	190.00	190.00	194.00
F4 Usine n°5	233.00	240.00	240.00	310.00
F4 Usine n°6	309.00	315.00	315.00	325.00
Rue Apollinaire	295.00	300.00	310.00	315.00
Studio Nord Maison Rose	191.00	195.00	195.00	200.00
Studio Sud Maison Rose	168.00	171.00	171.00	175.00
T2 Maison Rose	196.00	200.00	200.00	204.00
T4 Maison Rose	278.00	284.00	284.00	300.00
Place Basse-Ville	417.00	425.00	425.00	430.00
Maison de Léontine	288.00	294.00	294.00	300.00
Ecole de la Fargatte	227.00	232.00	250.00	255.00
Maison Mercier				350.00

	Tarifs 2012	Tarifs 2013	Tarifs 2014	Propositions 2015
Relais de Sully	560.00	560.00	560.00	560.00
Tunnel agricole	32.64	33.30	33.30	45.00
Atelier de menuiserie	206.00	210.00	215.00	215.00
Garages	23.00	23.00	25.00	25.00

	Tarifs 2012	Tarifs 2013	Tarifs 2014	Propositions 2015
Concessions trentenaires	250.00	250.00	270.00	270.00
Concessions perpétuelles	470.00	500.00	500.00	500.00

Vote à l'unanimité pour la révision des loyers à compter du 01 avril 2015.

Délibération 20150327-1005 – Vote des taux d'imposition TH FB FNB au titre de l'année 2015 (Stratégie à 5 ans) :

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de réfléchir sur l'opportunité d'augmenter ou pas les taux en expliquant qu'une augmentation de 10% des taux n'apporterait qu'un produit fiscal à la commune de 11 000 €.

Le Maire propose de rester pour cette année sur une même taxation tout en sachant qu'il faudra bien envisager une augmentation sur les 5 ans à venir, ne serait-ce que pour couvrir les baisses annoncées de la Dotation Globale (près de 30 000€ entre 2014 et 2017)

Pour rappel, les taux d'imposition sont les suivants :

Taxe d'habitation : 16.72%

Foncier bâti : 8.53%

Foncier non bâti : 74.07%

Vote à l'unanimité pour le vote des taux d'imposition (TH, FB & FNB) au titre de l'année 2015.

Délibération 20150327-1006 – Etalement des admissions en non valeur :

La délibération du conseil municipal 20141212-1004 du 12 décembre 2014 concernait l'acceptation pour un montant avoisinant les 26 000€ de non valeurs. Cette délibération prend en compte le fait d'étaler ces admissions en non-valeur sur trois années. Pour cette année 2015, 6 000 € seront inscrits au budget principal (à noter qu'une partie : 3000€ pour 2015, est affectée au budget AEP).

Vote à l'unanimité pour l'étalement des non-valeurs sur plusieurs exercices et d'un montant de 6 000 € pour le budget 2015.

Délibération 20150327-1007 – Budget Primitif du Budget Principal 2015:

Monsieur le Maire propose une relecture du projet (envoyé avec la convocation) soumis au vote du conseil en précisant que le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, de l'ordre de 399 000€, est exceptionnellement élevé du fait notamment de la vente de l'école de Mours (à hauteur de 128 500€) et du complément d'allocation de compensation CAPCA pour 2014 versé en 2015, soit 93 000€ qui aurait du apparaître sur 2014.

Cette allocation de compensation, remise en cause par certaines communes de la CAPCA, ne sera pas du même montant les années à venir. La CLECT reprendra ses travaux pour déterminer son montant définitif au regard du protocole dit *de droit commun* et des corrections autorisées par la loi. Une somme de 75 000€ est inscrite au budget 2015. Elle se veut prudente et a été calculée à partir du montant prévisionnel de 134 800€ auquel ont été retranchés les 61 000 € de supplément de fiscalité perçus par la commune à la suite de l'intégration de la CAPCA.

Il informe de plus que le budget de fonctionnement comme celui d'investissement sont impactés par la liquidation de la Communauté des Châtaigniers. L'Hermet revient officiellement à la commune. Suite à cette dissolution une clef de répartition de l'ensemble des actifs et passifs de la Communauté des Châtaigniers a été établie pour chacune des communes membres. Gluiras reçoit 31% des actifs et passifs de la Communauté des Châtaigniers. Soit une dette de plus de 250 000€ qui représente un remboursement d'emprunt en 2015 de 52 450€ (intérêts + capital).

Chapitres	Libellés	Vote
<u>Section de fonctionnement</u>		
<u>Dépenses</u>		
011	Charges à caractère général	135 250.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	142 000.00
014	Atténuation de produits	8 250.00
65	Autres Charges de gestion courante	57 930.00
Total des dépenses de gestion courante		343 430.00
66	Charges financières	42 700.00
67	Charges exceptionnelles	1 100.00
022	Dépenses Imprévues	9 000.00
Total des autres dépenses de fonctionnement		52 800.00
023	Virement à la section d'investissement	399 000.00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		399 000.00
Total Section de fonctionnement		795 230.00
<u>Recettes</u>		
013	Atténuation de charges	23 200.00
70	Produits des services, du domaine	13 300.00
73	Impôts & taxes	303 000.00
74	Dotations, subventions & participations	257 200.00
75	Autres produits de gestion courante	67 000.00
Total des recettes de gestion courante		663 700.00
76	Produits financiers	30.00
77	Produits exceptionnels	131 500.00
Total des autres produits de fonctionnement		131 530.00
Total Section d'investissement		795 230.00

Chapitres	Libellés	Vote
-----------	----------	------

<u>Section d'investissement</u>		
<u>Dépenses</u>		
20	Immobilisations incorporelles	36 000.00
204	Subventions d'équipement versées	6 310.00
21	Immobilisations corporelles	55 200.00
23	Immobilisations en-cours	588 000.00
Total des dépenses d'équipement		685 510.00
16	Emprunts et dettes assimilées	164 600.00
020	Dépenses Imprévues	50 653.82
Total des autres dépenses de fonctionnement		215 253.82
Report résultat négatif 2014		102 456.92
Reste à réaliser 2014		26 385.95
Total Section des dépenses d'investissement cumulée		1 029 606.69
<u>Recettes</u>		
13	Subvention d'investissement	288 000.00
16	Emprunts et dettes assimilés	100 000.00
Total des recettes d'équipement		388 000.00
10	Dotations, fonds divers	21 000.00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	203 050.94
Total des recettes financières		224 050.94
021	Virement de la section de fonctionnement	399 000.00
Total des recettes d'ordre d'investissement		399 000.00
Reste à réaliser 2014		18 555.75
Total Section des recettes d'investissement cumulées		1 029 606.69

Soumis au vote, le Budget primitif du Budget Principal est adopté à l'unanimité.

Délibération 20150327-1008 – Vote du compte administratif 2014 du Budget Aep :

Monsieur le maire donne lecture du Compte Administratif 2014 et informe le conseil de sa concordance avec le compte de gestion du comptable de Saint-Pierreville.

Les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées ce qui a permis de dégager une marge brute suffisante pour couvrir le remboursement du capital. Aucune dépense en investissement importante n'a été réalisée cette année ce qui explique le résultat positif à reporter.

Libellés	Recettes	Dépenses	Résultat
<u>Section de Fonctionnement :</u>			
Budget 2014	80 531.92	70 192.05	10 339.87
Report Budget 2013	47 5767.13		47 567.13
Résultats cumulés	128 099.05	70 192.05	57 907.00
<u>Section d'investissement :</u>			
Budget 2014	39 382.34	55 908.04	-16 525.7
Report Budget 2013	51 569.49		51 569.49
Résultats cumulés	90 951.83	55 908.04	35 043.79

Monsieur le Maire ayant répondu à toutes les questions sur ce Compte Administratif, quitte la salle en vue de son adoption.

Monsieur Fougier Sébastien, 2^{ème} adjoint, prend la présidence de l'Assemblée et soumet au vote le Compte Administratif 2014.

Il est adopté à l'unanimité des 10 voix.

Délibération 20150327-1009 – Vote du compte de gestion 2014 du Budget Aep :

Monsieur le Maire certifie que le compte de gestion est en tout point identique au compte administratif.

Les membres du conseil municipal approuvent le compte de gestion à l'unanimité soit 11 voix.

Délibération 20150327-1010 – Affectation des résultats du compte administratif 2014 du Budget Aep :

Sur proposition de Monsieur le Maire, les résultats sont affectés de la façon suivante :

Section de fonctionnement :

Libellé	Recettes	Dépenses	Résultat
Budget 2014	80 531.92	70 192.05	10 339.87
Report 2013	47 567.13		47 567.13
Résultat cumulés	128 099.05	70 192.05	57 907.00

Proposition d'affectation du résultat cumulé de fonctionnement :

Budget de fonctionnement 2015 à hauteur de 37 907.00€,
Budget d'investissement 2015 à hauteur de 20 000.00€ (Autres réserves).

Section d'investissement :

Libellé	Recettes	Dépenses	Résultat
Budget 2014	39 382.34	55 908.04	-16 525.70
Report 2013	51 569.49		51 569.49
Résultat cumulés	90 951.83	55 908.04	35 043.79

Proposition affectation du résultat cumulé d'investissement :

Budget d'investissement 2015 à hauteur de **35 043.79 €**

Vote à l'unanimité pour l'affectation des résultats proposé par Monsieur le Maire.

Délibération 20150327-1011 – Tarif de l'eau (stratégie sur les 5 ans) :

	Forfait	Tarifs HT 2013 (quadrimestriels)	Tarifs HT 2014 (Semestriels)	Propositions HT 2015
Normal	30 m3	54.59	75	75.00
Agriculteur	50 m3	54.59	75	75.00
Eleveur	70 m3	54.59	75	75.00
Commerçant	50 m3	54.59	75	75.00
Prix m3 1 ^{ère} tranche		0.89	0.90	0.90
Prix m3 2 ^{ème} tranche		1.94	1.90	1.90

Taxe de la redevance pollution		0.28	0.28	0.28
Participation voies et réseaux		1700.00	1750.00	1750.00

Monsieur le Maire explique que les tarifs pourront faire l'objet d'une à deux révisions d'ici la fin de ce mandat.

Vote à l'unanimité des tarifs de l'eau reconduit à l'identique pour cette année 2015.

Délibération 20150327-1012 – Budget Primitif du Budget AEP 2015:

Chapitres	Libellés	Vote
<u>Section de fonctionnement</u>		
<u>Dépenses</u>		
011	Charges à caractère général	30 900.00
65	Autres Charges de gestion courante	3 000.00
Total des dépenses de gestion courante		33 900.00
66	Charges financières	7 800.00
67	Charges exceptionnelles	3 000.00
022	Dépenses Imprévues	5 400.00
Total des autres dépenses de fonctionnement		16 200.00
023	Virement à la section d'investissement	34 559.03
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	43 247.97
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		77 807.00
Total Dépenses Section de fonctionnement		127 907.00
<u>Recettes</u>		
70	Produits des services, du domaine	60 000.00
Total des recettes de gestion courante		60 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	30 000.00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		30 000.00

Report résultat positif 2014	37 907.00
Total Recettes Section de fonctionnement	127 907.00

Chapitres	Libellés	Vote
<u>Section d'investissement</u>		
<u>Dépenses</u>		
20	Immobilisations incorporelles	6 000.00
23	Immobilisations en-cours	83 000.00
Total des dépenses d'équipement		89 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	28 000.00
020	Dépenses Imprévues	3 850.79
Total des autres dépenses de fonctionnement		31 850.79
Report résultat négatif 2014		102 456.92
Reste à réaliser 2014		26 385.95
Total Section des dépenses d'investissement cumulée		1 029 606.69
<u>Recettes</u>		
13	Subvention d'investissement	288 000.00
16	Emprunts et dettes assimilés	100 000.00
Total des recettes d'équipement		388 000.00
10	Dotations, fonds divers	21 000.00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	203 050.94
Total des recettes financières		224 050.94
021	Virement de la section de fonctionnement	399 000.00
Total des recettes d'ordre d'investissement		399 000.00
Reste à réaliser 2014		18 555.75
Total Section des recettes d'investissement cumulées		1 029 606.69

Soumis au vote, le Budget primitif Aep est adopté à l'unanimité.

[Délibération 20150327-1013 – Mandat OptiHome pour vente des terrains de l'Hermet :](#)

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de lui permettre de signer un mandat avec l'agence immobilière OptiHome pour la mise en vente des terrains de l'Hermet.

Il rappelle le principe suivant : les aménagements de ce lotissement en matière de route notamment ne se feront qu'au fur et à mesure des ventes des terrains.

A ce sujet, ce lotissement fera l'objet d'un budget annexe afin de permettre à la commune de récupérer la TVA.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise la signature d'un mandat avec l'agence OptiHome.

Délibération 20150327-1014 – Demande de subvention de diverses associations :

- **Association des Donneurs de Sang Bénévoles de la Vallée de l'Eyrieux :**

Le conseil municipal vote à l'unanimité une subvention de 150€ au bénéfice de l'Association des Donneurs de Sang de la Vallée de l'Eyrieux.

- **Association sportive Eyrieux Canoë Kayak :**

En raison de l'organisation des championnats de France individuels de descente classique sur l'Eyrieux, l'association sportive Eyrieux Canoë-Kayak demande une subvention au conseil municipal.

Le conseil municipal vote à l'unanimité une subvention de 50€ au bénéfice de l'association sportive Eyrieux Canoë-Kayak.

- **Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) :**

Le conseil municipal vote à l'unanimité une subvention de 50€ au bénéfice de L'ADMR pour l'année 2015.

- **Association des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés (ADAPEI) :**

Le conseil municipal vote à l'unanimité une subvention de 50€ au bénéfice de L'ADAPEI pour l'année 2015.

Délibération 20150327-1015 – Demande de l'Atsem Anne Félix :

Madame Félix demande ¼ h supplémentaire par jour (soit 1h par semaine) afin d'avoir plus de sérénité dans son travail et lui permettre ainsi de finir l'ensemble de ses tâches sans avoir à se dépêcher entre la fin de l'école et le début des TAP.

Au vu des questions des conseillers la réponse à cette demande est reportée au conseil municipal suivant afin d'avoir plus d'éléments (voir avec autres communes) permettant de juger le bien fondé de cette demande.

Délibération 20150327-1016 – Demande de monsieur Risson apéritif DCPL :

Monsieur le maire demande aux conseillers leur avis sur la demande de Monsieur Risson. Celui-ci souhaiterait lors de la manifestation (étape de voitures de collection au village) organisée par le Dynamic Club Panhard & Levassor sous la responsabilité du Comité des Fêtes, le 2 août 2015, que la mairie offre un apéritif à l'ensemble des 200 participants.

Considérant que cette dépense ne concerne pas les Gluirassous et que la commune participe déjà à cet événement en offrant l'utilisation de l'espace public (salle polyvalente et parking associé), le conseil municipal vote à l'unanimité le rejet de cette demande.

Informations diverses :

Liquidation de la Communauté de Communes des Châtaigniers : le fruit de cette liquidation revient à donner les éléments suivants : l'Hermet revient à la commune de Gluiras avec une prise en charge de l'endettement de la communauté de 260 000€ (intérêts et capital).

Allocation de compensation, nouvelle étude menée par la CLECT : la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées retravaille sur le montant de l'allocation de compensation qui avait été déterminée à la fin de l'année 2014.

Suite à la contestation de 12 communes sur les 35 concernées.

Quoiqu'il en soit l'allocation qui sera perçue au titre des années suivantes ne sera pas aussi importante que celle perçue au titre de l'année 2015.

Projet Ecole :

Les documents d'étude sont toujours au bureau de contrôle, il y a pour l'instant 1 mois de retard.

Commission Parc Naturel Régional : Monsieur Kandouci explique que suite à la modification du cahier des charges des castagnades, il n'y aura à partir de cette année que 2 castagnades organisées sur les communes de la CAPCA dont l'une obligatoirement à Privas et l'autre qui serait apparemment Chalencon. Compte tenu de cette exclusion de fait, il se pose la question de maintenir notre adhésion au Parc.

Une 12^{ème} castagnade exceptionnelle se fera, en 2016, sur la commune de Saint-Pierreville (siège de la maison du châtaignier).

Fibre optique :

Madame Chabal explique que l'implantation de la fibre se fait par la société ADN. Cette société interviendra pour le compte de la CAPCA qui devra valider sa compétence numérique. En septembre 2015, le plan de déploiement sera présenté et détaillera le planning des travaux envisagés.

L'objectif étant qu'en 2020 la fibre soit dans toutes les maisons pour un coût du raccordement fixé à 150€ pour le particulier.

Prochain conseil : proposition vendredi 29 mai 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Signatures

ARMAND Georgette

CHABAL Fabienne

COURTHIAL Marie-Laure

Procuration

MICHEL Maryline,

BESSON François

COURTHIAL Gildas

FAYARD Etienne

FOUGIER Sébastien

HAVOND Mickaël

KANDOUCI Christian

TAULEIGNE Marc.